



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS		

### *Membres absents :*

M. Philippe GUYARD	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

### **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Dijon - 28 avenue du Drapeau - Acquisition d'un immeuble - Indemnités d'éviction commerciale - Indemnisation d'un locataire**

Monsieur BOURG René, demeurant 5 rue des Epoutières à TALANT (21240), est propriétaire d'un bien situé 28 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section BM n°3.

Ce bien est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°141 du Plan Local d'Urbanisme, destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway.

Cet immeuble est constitué :

- d'une maison d'habitation faisant l'objet d'un contrat de location et cédée occupée : il est précisé qu'une résiliation à l'amiable du bail d'habitation entre Madame FRECHIN locataire et Monsieur BOURG se régularisera concomitamment et qu'il est proposé d'attribuer à Madame FRECHIN une indemnité de déménagement d'un montant forfaitaire de 2 000 €,
- d'un local commercial à usage de vente de "costumes d'audience", faisant l'objet d'un bail commercial, cédé occupé. Il est proposé d'attribuer à la SARL "Petit", propriétaire du fonds de commerce, les indemnités d'éviction commerciale, de transfert d'activité et de résiliation du bail commercial, laquelle interviendra concomitamment, d'un montant global et forfaitaire de 33 000 € TTC.

Il est ainsi proposé d'acquérir cet immeuble moyennant l'indemnité globale de deux cent quatre vingt dix mille cent vingt neuf euros (290 129 €), indemnité de remploi comprise.

Il est en outre proposé d'ajouter à ce montant des indemnités pour travaux non amortis d'un montant de 32 677 €. En effet, ces gros travaux récemment réalisés n'ont pas été pris en compte par le service des Domaines dans le cadre du rapport d'évaluation.

Il est également proposé la prise en charge des diagnostics obligatoires, à concurrence d'un montant global et forfaitaire de 2 000 € TTC.

Vu l'avis de la Commission.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur Monsieur BOURG René, l'immeuble sis 28 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section BM n°3, cédé occupé, composé d'une maison d'habitation et d'un local commercial ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 324 806 € TTC ;
- **d'attribuer** à Madame FRECHIN, locataire de la maison d'habitation, une indemnité de déménagement d'un montant forfaitaire de 2 000 € TTC
- **d'attribuer** à la SARL "Petit" une indemnité d'éviction commerciale totale de 33 000 € TCC, dans le cadre de la résiliation anticipée du bail commercial ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

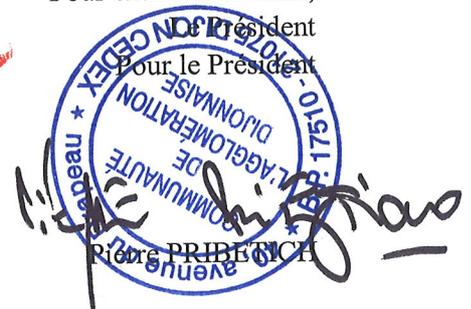
**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le :

**18 SEP. 2009**



Pour extrait conforme,



Convocation envoyée le 10 septembre 2009

Publié le

18 SEP. 2009

Déposé en Préfecture le

Communaute  
de l'agglomération  
dijonnaise  
Le Grand Dijon

Annexe à la délibération n° 19  
du Conseil de Communaute du 17 septembre 2009

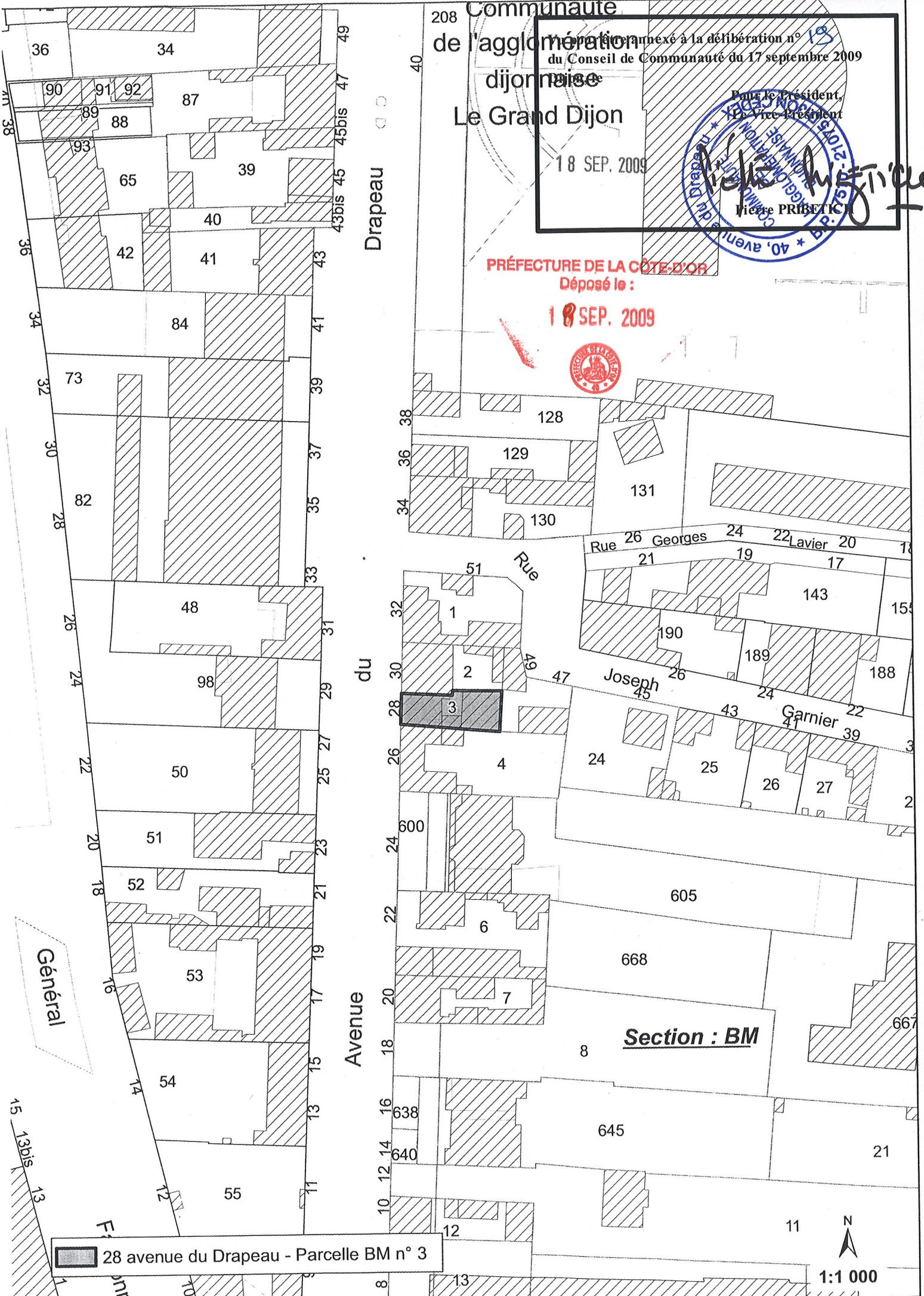
Pour le Président,  
Le Vice-Président

18 SEP. 2009

*André Muffico*

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
18 SEP. 2009

40, avenue du Drapeau \* 21055 DIJON CEDEX 01 \* COMMUNAUTE DIJONNAISE



28 avenue du Drapeau - Parcelle BM n° 3

1:1 000